

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2022

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2022, le Règlement numéro 369-2022 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur la Branche de la route Neuve du cours d'eau Goudron.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Donné à Saint-Pascal, ce 2^e jour de février 2022.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 9 février 2022 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 2 février 2022.

Signé à Saint-Pascal, ce 2^e jour de février 2022.

La greffière,


Louise St-Pierre, ayocate, OMA

